



Mairie d'Ornaisons

PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS

Entre

La commune d'ORNAISONS, représentée par son Maire, Monsieur Gilles CASTY, dûment habilité en vertu de la délibération n° D/2020-11 en date du 11.06.2020, ci-après désigné « la commune »

et,

la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, représenté par André HERNANDEZ, Président, habilité par la délibération n°123/2021 du conseil communautaire du 15.09.2021, ci-après désignée « la CCRLCM ».

PREAMBULE

VU la loi n°2022-217 du 21 février relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (dite loi 3DS) ;

VU la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1321-1 et suivants, L.5214-16, L.5214-21, L.5721-2, et suivants, l'article L.2224-7 du même code ;

VU la délibération DE_2025_110 du 11 juin 2025 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le transfert partiel de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois sur le fondement de l'article L.5211-17-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° MCLI-INTERCO-2025-258 du 19/09/2025 par lequel le Préfet de l'Aude a prononcé le transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois par les communes de Albas, Argens Minervois, Boutenac, Camplong d'Aude, Canet d'Aude, Conilhac Corbières, Coustouge, Escales, Fabrezan, Ferrals les Corbières, Fontcouverte, Homps, Jonquières, Lagrasse, Lairière, Lanet, Luc Sur Orbieu, Montbrun des Corbières, Montsérét, Ornaisons, Quintillan, Roquecourbe Minervois, Roubia, St André de Roquelongue, Saint Couat d'Aude, St Martin des Puits, Tournissan et Tourouzelle, à compter du 1er janvier 2026 ;

VU les statuts de la CCRLCM (ci-après CCRLM) ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2026, la Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois exercera la compétence « assainissement collectif » sur le territoire des communes de Albas, Argens Minervois, Boutenac, Camplong d'Aude, Canet d'Aude, Conilhac Corbières, Coustouge, Escales, Fabrezan, Ferrals les Corbières, Fontcouverte, Homps, Jonquières, Lagrasse, Lairière, Lanet, Luc sur Orbieu, Montbrun des Corbières, Montsérét, Ornaisons, Quintillan, Roquecourbe Minervois, Roubia, Saint André de Roquelongue, Saint Couat d'Aude, Saint Martin des Puits, Tournissan et Tourouzelle ;

Considérant qu'en vertu des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L1321-1, des deux premiers alinéas des articles L1321-3, L1321-4, L1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée,

La commune et la CCRLCM ont décidé d'établir, conformément aux dispositions des articles L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal précisant les modalités de mise à disposition des biens concernés.

Les deux collectivités ont ainsi convenu ce qui suit :

PREAMBULE.....	1
ARTICLE 1 ^{er} – OBJET.....	4
ARTICLE 2 – DUREE.....	4
ARTICLE 3 – ACTIF ET PASSIF TRANSFERES.....	4
3.1- Consistance des biens	4
3.1.1- Ouvrages et Équipements	4
3.1.2- Les biens mobiliers	5
3.1.3- Les clefs.....	5
3.2-Valeur comptable des immobilisations.....	5
3.3- Subventions d'équipement transférables.....	6
4-Emprunts.....	6
ARTICLE 4 – MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION.....	7
ARTICLE 5 – CONTRATS EN COURS	7
ARTICLE 6 – REVERSEMENT DU FCTVA PAR LA COMMUNE A LA CCRLCM.....	8
ARTICLE 7 – ETAT DES RESTES A REALISER 2025 TRANSFERES A LA CCRLM.....	8
ARTICLE 8 – ETAT DES RESTES A FACTURER EN MATIERE DE ROLE D'EAU AU 31/12/2025.....	8
ARTICLE 9 – REVERSEMENT DES EXCEDENTS PAR LA COMMUNE A LA CCRLCM A L'ISSUE DE LA GESTION 2025.....	8
ARTICLE 10 – DESAFFECTATION DES BIENS	8
ARTICLE 11 - ASSURANCES	9
ARTICLE 12 – CONSTATS ET COMPTABILISATION DES TRANSFERTS	9
ARTICLE 13 - MODIFICATIONS.....	9
ARTICLE 14 - REGLEMENT DES LITIGES.....	9
LES ANNEXES	10
Annexe 1 : dresse l'inventaire des biens mobiliers	10
Annexe 2 : Actifs mis à disposition par la commune à la CCRLCM.....	12
Annexe 3: Subventions transférées par la commune à la CCRLCM.....	14
Annexe 4 : Liste des contrats d'emprunt transférés	15
Annexe 5 : Ecritures comptables de la mise à disposition.....	16
Annexe 6 : Liste des contrats repris par la CCRLCM hors emprunts.....	17
Annexe 7 : liste des dépenses qui doivent faire l'objet d'un reversement de FCTVA à la CCRLCM.....	18
Annexe 8 : Etat des restes à réaliser en dépenses et recettes à reprendre par la CCRLCM	19

ARTICLE 1^{er} – OBJET

Par le présent procès-verbal, la commune met à la disposition de la CCRLCM, qui l'accepte, les biens mobiliers et immobiliers nécessaires au fonctionnement du service transféré dans les conditions précisées dans les articles ci-après.

ARTICLE 2 – DUREE

La mise à disposition des biens visés à l'article 3 du présent procès-verbal est faite à compter du 1^{er} janvier 2026 sans limitation de durée.

ARTICLE 3 – ACTIF ET PASSIF TRANSFERES

3.1- Consistance des biens

3.1.1- Ouvrages et Équipements

Nature	Dénomination	Parcelles cadastrales	Foncier	Date de mise en service	Equipements	Etat / observations	Télésurveillance
Station d'épuration	Station d'épuration du village de 1 800 EH	B1471	Commune de Ornaisons	2020	Boues activées avec lits de séchage plantés de roseaux	Bon état du local technique Bon état des lits de séchage Bon état du clarificateur et du bassin d'aération Problème : surpression eau industrielle Problème : câblage des pompes immergées	Oui SOFREL S550
Poste de refoulement	PR Ancienne STEP	B1168	Commune de Ornaisons	2020	2 pompes Désodorisation 1 sonde piézométrique 1 ballon anti-bélier 1 débitmètre	Bon état Problème de cablage des pompes en partie immergée	Oui SOFREL S550
Poste de refoulement	PR Boulodrome des Auberges	B1174	Commune de Ornaisons	Environ 1980	2 pompes 1 panier dégrilleur	Cuve : état moyen car granulats exposés le fer est corrodé Armoire électrique déportée	Non
Poste de refoulement	PR du Gué	A313	Commune de Ornaisons	NC	2 pompes Désodorisation 1 sonde piézométrique 1 ballon anti-bélier 1 débitmètre	Bon état Armoire électrique déportée	Oui

Nature	Dénomination	Parcelles cadastrales	Foncier	Date de mise en service	Equipements	Etat / observations	Télésurveillance
Poste de refoulement	PR du Lavoir	A1874	Commune de Ornaisons	2016	2 pompes 1 sonde 1 panier dégrilleur	Bon état Armoire électrique déportée	Oui
Canalisations	Canalisations gravitaires	10 120 ml					
Canalisations	Canalisations en refoulement	2 280 ml					

Tous les équipements et les réseaux de collecte enterrés et aériens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif propriété de la commune avant le 1^{er} janvier 2026 font l'objet d'une mise à disposition de la commune à la CCRLCM.

3.1.2- Les biens mobiliers

La Commune peut disposer de biens mobiliers destinés à l'exercice de la compétence transférée.

Ceux-ci font l'objet d'une mise à disposition de la commune vers la CCRLCM. Toutefois, les biens mobiliers devant être remplacés à compter du 1^{er} janvier 2026 seront acquis par la CCRLCM et relèveront donc de sa propriété, tout comme les achats nouveaux de biens mobiliers nécessaires à l'exécution du service public.

Les biens meubles entièrement affectés à l'exercice de la partie de compétence assainissement collectif sont identifiés dans l'annexe 1 permettant de déterminer a minima l'état du bien et sa date d'acquisition.

3.1.3- Les clefs

La Commune a fourni les clefs aux services de la CCRLCM.

3.2-Valeur comptable des immobilisations

L'annexe 2 dresse la liste des biens objets de la mise à disposition.

Ces biens se composent de constructions et de biens mobiliers.

Suivant les documents comptables de la commune, le montant total des immobilisations transférées détaillé en annexe 2, s'élève à :

- 4 164 483.64 € en valeur d'origine
- 775 312.20 € d'amortissements antérieurs
- 3 389 171.44 € en valeur nette comptable

Ecritures comptables de mise à disposition

libellé	REMETTANT			BÉNÉFICIAIRE		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 2111	27 214,02 €	Dt 21711	Ct 1027	27 214,02 €
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 21311	80 716,52 €	Dt 217311	Ct 1027	80 716,52 €
Amortissement du bien	Dt 281311	Ct 2498	40 283,35 €	Dt 1027	Ct 28173	40 283,35 €
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 21531	364 470,42 €	Dt 217532	Ct 1027	364 470,42 €
Amortissement du bien	Dt 281531	Ct 2498	330 330,92 €	Dt 1027	Ct 28175	330 330,92 €
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 21532	3 656 173,84 €	Dt 217532	Ct 1027	3 656 173,84 €
Amortissement du bien	Dt 281532	Ct 2498	398 707,05 €	Dt 1027	Ct 28175	398 707,05 €
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 21562	35 432,96 €	Dt 217562	Ct 1027	35 432,96 €
Amortissement du bien	Dt 281562	Ct 2498	5 515,00 €	Dt 1027	Ct 28175	5 515,00 €
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 2188	475,88 €	Dt 21788	Ct 1027	475,88 €
Amortissement du bien	Dt 28188	Ct 2498	475,88 €	Dt 1027	Ct 28178	475,88 €

3.3- Subventions d'équipement transférables

L'annexe 3 dresse la liste des subventions d'équipements transférables qui sont mis à disposition de la CCRLCM.

Suivant les documents comptables de la commune, le montant total des subventions transférées détaillé en annexe 3, s'élève à :

- 1 445 775.16 € en valeur d'origine
- 208 277.28 € d'amortissements antérieurs
- 1 237 497.88 € en valeur nette comptable

Ecritures comptables de mise à disposition :

libellé	REMETTANT			BÉNÉFICIAIRE		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Transfert des subventions	Dt 1311	Ct 2498	556 761,66 €	Dt 1027	Ct 13111	556 761,66 €
Amortissement subventions	Dt 2498	Ct 13911	62 526,40 €	Dt 139111	Ct 1027	62 526,40 €
Transfert des subventions	Dt 1313	Ct 2498	889 013,50 €	Dt 1027	Ct 1313	889 013,50 €
Amortissement subventions	Dt 2498	Ct 13913	145 750,88 €	Dt 13913	Ct 1027	145 750,88 €

4-Emprunts

4 emprunts sont associés aux biens mis à disposition.

L'annexe 4 dresse la liste des emprunts transférés.

Ecritures comptables de mise à disposition :

libellé	REMETTANT			BÉNÉFICIAIRE		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Transfert des emprunts	Dt 1641	Ct 2498	1 204 689,98 €	Dt 1027	Ct 1641	1 204 689,98 €

Ces emprunts sont transférés à la CCRLCM à compter du 01/01/2026. Les deux collectivités ne procéderont pas pour ces prêts aux reprises des intérêts courus et non échus entre les exercices 2024 et 2025 (ICNE).

ARTICLE 4 – MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION

Conformément à l'article L1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission des droits et obligations du propriétaire. Dans le cadre de la mise à disposition, seul le droit d'aliéner ne peut pas être transmis à la CCRLCM.

La CCRLCM, bénéficiaire de la présente mise à disposition, assume à compter de ce transfert, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Il possède tous pouvoirs de gestion. Il assure le renouvellement des biens immobiliers et autorise l'occupation des biens remis. Il en perçoit les biens et produits. Il agit en justice en lieu et place du propriétaire.

La CCRLCM bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation, ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

ARTICLE 5 – CONTRATS EN COURS

La CCRLCM se substitue dans les droits et obligations de la commune en ce qui concerne l'ensemble des contrats en cours relatifs aux biens mis à disposition, portant notamment sur des marchés publics que cette dernière a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services.

En principe, il appartient à la commune d'informer ses cocontractants de la substitution conformément aux dispositions de l'article L.1321-2 du CGCT.

Si toutefois, des prélèvements automatiques d'abonnement (Electricité, téléphone...) venaient à être acquittés par la commune, elle émettra un avis des sommes à payer à l'encontre de la CCRLCM qui remboursera ces dépenses.

L'annexe 6 dresse la liste des contrats en cours hors emprunts.

ARTICLE 6 – REVERSEMENT DU FCTVA PAR LA COMMUNE A LA CCRLCM

Le FCTVA finançant les biens mis à disposition et non encore perçu au 31/12/2025 feront obligatoirement l'objet d'un reversement par la commune à la CCRLCM dès réception.

Il appartiendra à la commune d'établir le mandat de dépense au profit de la CCRLCM sur l'imputation comptable 10222 dès réception de la recette correspondante.

La commune récupère le FCTVA en année **N+1**. La liste des dépenses devant faire l'objet d'un reversement de FCTVA est présentée en annexe 7.

ARTICLE 7 – ETAT DES RESTES A REALISER 2025 TRANSFERES A LA CCRLM

L'article R2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que les restes à réaliser (RAR) correspondent aux dépenses engagées non mandatées ainsi qu'aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Dans le cadre du transfert de compétence, les restes à réaliser doivent être intégrés dans le nouveau budget annexe sur la base du présent procès verbal.

L'annexe 8 dresse la liste des RAR à reprendre par la CCRLCM.

ARTICLE 8 – ETAT DES RESTES A FACTURER EN MATIERE DE ROLE D'EAU AU 31/12/2025

D'un commun accord entre les parties, si la commune n'a pas facturé l'utilisateur pour l'intégralité de la période entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, le reliquat à facturer est cédé sans compensation de recettes à la CCRLCM.

La commune fournira à la CCRLCM avant le 31/01/2026, le dernier index de relève facturé aux usagers de la commune.

ARTICLE 9 – REVERSEMENT DES EXCEDENTS PAR LA COMMUNE A LA CCRLCM A L'ISSUE DE LA GESTION 2025

D'un commun accord entre les parties, la commune s'engage à reverser l'excédent de clôture du budget annexe M49 pour la partie EAU-ASSAINISSEMENT dans le mois qui suit le vote des comptes pour l'exercice 2025 selon les écritures comptables suivantes :

Ecritures de transfert des résultats	Fonctionnement		Investissement	
	CCRLCM	Commune	CCRLCM	Commune
Excédent	Titre au compte 758	Mandat au compte 658	Titre au compte 1068	Mandat au compte 1068

ARTICLE 10 – DESAFFECTATION DES BIENS

Conformément aux dispositions de l'article L1321-3 du code général des collectivités territoriales, en cas de désaffectation totale ou partielle des biens, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

La CCRLCM bénéficiaire de la mise à disposition peut, sur sa demande, devenir propriétaire des biens désaffectés ne faisant pas partie du domaine public dans les conditions prévues à l'article L1321-3 du CGCT.

ARTICLE 11 - ASSURANCES

La CCRLCM prendra à sa charge l'assurance « dommage aux biens » et « responsabilité civile » relative à l'ensemble des biens transférés à compter de la date du transfert. A ce titre, il se substituera à l'ensemble des responsabilités et des obligations du propriétaire. Les déclarations de sinistre seront gérées par ce dernier et les indemnités lui seront directement versées.

ARTICLE 12 – CONSTATS ET COMPTABILISATION DES TRANSFERTS

Ces mises à disposition de biens mobiliers et immobiliers relatives à la compétence « assainissement collectif » sont effectives à compter du 1^{er} janvier 2026. Le présent procès-verbal est validé des deux parties suivant délibération de leur organe délibérant et signature du président de la CCRLCM et du maire.

Ces mises à disposition seront comptablement constatées, respectivement par la commune et par la CCRLCM, par opérations d'ordre non budgétaires sur l'exercice comptable 2026.

Les reversements du FCTVA et de l'excédent feront l'objet d'opérations budgétaires.

ARTICLE 13 - MODIFICATIONS

Toute modification des clauses du présent procès-verbal fera l'objet d'un avenant établi contradictoirement entre la Commune et la CCRLCM.

ARTICLE 14 - REGLEMENT DES LITIGES

Avant tout recours contentieux et pour tout litige lié à l'application du présent procès-verbal, la Commune et la CCRLCM conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le département en vue d'un règlement amiable du litige.

Fait à Lézignan-Corbières, en deux exemplaires, le

Pour la CCRLCM

Pour la commune d'ORNAISONS

Le Président,
André HERNANDEZ

Le Maire,
Gilles CASTY

LES ANNEXES

Annexe 1 : dresse l'inventaire des biens mobiliers

Catégorie	Identification	Année de pose / fabrication	Marque	Etat / Observations
Electromécanique	(1)Débitmètre PR Ancienne STEP	2020	SIEMENS	Bon état. Afficheur sur site
Electromécanique	(2)Ballon anti-bélier PR Ancienne STEP	2020	NC	Bon état
Electromécanique	(3)Désodorisation PR Ancienne STEP	2020	NC	Bon état
Electromécanique	(4)Pompes x2 PR Ancienne STEP	2020	NC	Bon état
Electromécanique	(5)Pompes x2 PR Boulodrome	NC	NC	Bon état
Electromécanique	(6)Pompes x2 du Gué	2020	NC	Les 2 pompes sont équipées d'un variateur de vitesse
Electromécanique	(7)Débitmètre PR du Gué	2020	SIEMENS	Bon état. Afficheur sur site
Electromécanique	(8)Ballon anti-bélier PR du Gué	2020	NC	Bon état
Electromécanique	(9)Pompes x2 du Lavoir	2016	FLYGT 3085	1 pompe FLYGT changée en 2025
Electromécanique	(10)Débitmètre PR du Lavoir	2016	ENDRESS HAUSER PROMAG W400	DN80
Electromécanique	(11)Surpresseur eau industrielle	NC	Problème d'altimétrie. 1 surpresseur en réparation le 31/12/2025	
Electromécanique	(12) surpresseur d'air x2	2020	NC	Bon état
Electromécanique	(13) Dégrilleur compacteur STEP	2020	SERINOL	Bon état



Catégorie	Identification	Année de pose / fabrication	Marque	Etat / Observations
Electromécanique	(14) Pompes recirculation x2	NC	NC	Dysfonctionnements récurrents
Electromécanique	(15) Pompes extraction x2	NC	NC	Dysfonctionnements récurrents
Autres	(16) Cloture / portail STEP	2020	-	Bon état

Annexe 2 : Actifs mis à disposition par la commune à la CCRLCM

Compte	N° INVENTAIRE	N° INVENTAIRE après transfert	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORT.	VALEUR BRUTE	AMORT. ANTÉRIEURS	AMORT.DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE
2111	2014/reseau ass b736-b737	ORN-ASS-1	MANDAT -84-1-2014-Achat terrain-ME MORETTOT GARAFF	07/07/2014	0	19 781,78	0,00	0,00	19 781,78
2111	2017/28	ORN-ASS-2	ASSAINISSEMENT	14/04/2017	0	624,00	0,00	0,00	624,00
2111	2111/1	ORN-ASS-3	STATION RELEVEMENT EAUX USEES	31/12/1972	0	707,71	0,00	0,00	707,71
2111	2111/2	ORN-ASS-4	TERRAIN TOUT A L EGOUT	31/12/1973	0	2 216,68	0,00	0,00	2 216,68
2111	2111/3	ORN-ASS-5	STATION EPURATION	31/12/1975	0	808,39	0,00	0,00	808,39
2111	2111/4	ORN-ASS-6	STATION RELEVEMENT ASSAINIST	31/12/1980	0	3 075,46	0,00	0,00	3 075,46
			2111 Résultat			27 214,02	0,00	0,00	27 214,02
21311	21311/3	ORN-ASS-7	ASSAINISSEMENT STATION	31/12/1980	50	58 983,81	24 767,15	1 179,00	33 037,66
21311	21311/4	ORN-ASS-8	TRAITEMENT DES BOUES	31/12/1992	50	21 732,71	13 903,20	434,00	7 395,51
			21311 Résultat			80 716,52	38 670,35	1 613,00	40 433,17
21531	2012-28-STATION EPUR	ORN-ASS-9	MO REHAB. RESEAU EU ET CONSTRUCT° STEP	21/11/2012	50	2 169,54	473,88	43,00	1 652,66
21531	2013/POSTE RELEVAGE	ORN-ASS-10	REMPLACEMENT CANALISATION POSTE RELEVAGE	29/07/2013	50	2 864,42	513,00	57,00	2 294,42
21531	21531/10	ORN-ASS-11	ASSAINISSEMENT GRAVETTE	31/12/1992	50	19 704,35	12 215,97	394,00	7 094,38
21531	21531/2	ORN-ASS-12	RESEAU ASSAINISSEMENT	31/12/1976	50	302 456,87	284 308,27	6 049,00	12 099,60
21531	21531/3	ORN-ASS-13	ASSAINISSEMENT LES PLATANES	31/12/1986	50	19 021,19	14 071,81	380,00	4 569,38
21531	21531/5	ORN-ASS-14	ASSAINISSEMENT QUARTIER ECOLES	31/12/1986	50	6 936,60	5 126,45	138,00	1 672,15
21531	21531/8	ORN-ASS-15	RESX ASSAINIST SALLE POLYVALEN	31/12/1991	50	9 505,60	6 082,54	190,00	3 233,06
21531	21532/EAUX USEES/2012/BIS	ORN-ASS-16	REHABILITATION RESEAU EAUX USEES	21/03/2012	50	1 811,85	252,00	36,00	1 523,85
			21531 Résultat			364 470,42	323 043,92	7 287,00	34 139,50
21532	2013/ASSAINISSEMENT	ORN-ASS-17	POMPE- REMISE EN ETAT POSTE DE RELEVAGE	11/09/2013	50	70 109,96	15 856,84	1 402,00	52 851,12
21532	2015/POMPE RELEVAGE	ORN-ASS-18	Fournitures et pose pompe	31/12/2015	20	5 783,80	2 601,00	289,00	2 893,80
21532	2015/RESEAU ASSAI	ORN-ASS-19	RESEAU ASSAINISSEMENT	03/07/2015	50	14 863,20	2 673,00	297,00	11 893,20
21532	2016/ poste relevage plac	ORN-ASS-20	mise en électricité du PR rue de la placette	10/10/2016	20	1 294,85	576,00	64,00	658,85
21532	2016/ASSAI	ORN-ASS-21	RESEAU ASSAI	27/07/2016	3	5 688,00	5 688,00	0,00	0,00
21532	2016/RESEAU AEP/BIS	ORN-ASS-22	prise en charge AEP17 av St marc	24/08/2016	50	1 614,90	256,00	32,00	1 326,90
21532	2016/RESEAU ASSAI	ORN-ASS-23	RESEAU ASSAINISSEMENT	19/05/2016	50	459 782,55	82 286,00	9 401,00	368 095,55
21532	2017/21	ORN-ASS-24	STEP	14/04/2017	50	2 638 272,26	105 530,00	52 765,00	1 460 977,26

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
 Reçu en préfecture le 26/02/2026
 Publiée le 26/02/2026



ID : 011-200035863-20260225-DE-2026_52-DE

Compte	N° INVENTAIRE	N° INVENTAIRE après transfert	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORT.	VALEUR BRUTE	AMORT. ANTÉRIEURS	AMORT.DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE
21532	2017/28/01	ORN-ASS-25	réhabilitation réseau assainissement	22/06/2017	10	420,00	294,00	42,00	84,00
21532	20192801	ORN-ASS-26	raccordement EU maison Fabre fact n 728	31/07/2019	5	3 388,80	3 388,80	0,00	0,00
21532	20202701	ORN-ASS-27	RACCORDEMENT EU AEP LOT LES GALETS	18/06/2020	50	38 150,03	0,00	2 097,00	36 053,03
21532	2021/01	ORN-ASS-28	Travaux regard EU av St Marc fact 906	11/01/2021	10	2 276,40	681,00	227,00	1 368,40
21532	20222801	ORN-ASS-29	TRAVAUX EU	07/04/2022	20	6 379,61	636,00	318,00	5 425,61
21532	20242801	ORN-ASS-30	changement pompe recirculation STEP	26/06/2024	10	1 464,10	0,00	146,00	1 318,10
21532	2025POMPE01	ORN-ASS-31	Remplacement pompe poste relevage LAVOIR	28/03/2025	10	3 640,12	0,00	0,00	3 640,12
21532	21532/EAUX USEES/2012	ORN-ASS-32	REHABILITATION RESEAUX EAUX USEES	21/03/2012	50	363 694,24	83 470,61	7 273,00	272 950,63
21532	21532/1	ORN-ASS-33	REMPLACEMENT POMPES	16/05/2002	10	8 188,04	8 188,04	0,00	0,00
21532	21532/2	ORN-ASS-34	SCHEMA ASSAINISSEMENT	25/09/2002	50	6 099,60	2 552,89	121,00	3 425,71
21532	21532/4	ORN-ASS-35	ETUDE DIAGNOSTIC SCH.ASSAINISS	31/12/2003	50	11 828,44	4 726,27	236,00	6 866,17
21532	21532/5	ORN-ASS-36	ETUDE DIAGNOSTIC SCH.ASSAINISS	31/12/2003	50	7 302,78	2 920,65	146,00	4 236,13
21532	2313/2	ORN-ASS-37	TRAVX ALIMENTATION EAU+EGOUT	28/08/2006	50	1 686,36	398,19	33,00	1 255,17
21532	2315-4-2007	ORN-ASS-38	ETUDE DIAGNOSTIQUE SCHEMA ASS	31/12/2007	50	4 245,80	1 010,76	84,00	3 151,04
			21532 Résultat			3 656 173,84	323 734,05	74 973,00	3 257 466,79
21562	2021ONA01	ORN-ASS-39	achat sonde PR lavoir F73010408	31/08/2021	10	1 284,00	384,00	128,00	772,00
21562	202204401	ORN-ASS-40	achat brosse dégrilleur STEP FACT 2022/04/018	20/05/2022	10	3 973,36	794,00	397,00	2 782,36
21562	20232101	ORN-ASS-41	remplacement sonde PR rive droite	23/02/2023	10	2 331,76	233,00	233,00	1 865,76
21562	20232802	ORN-ASS-42	travaux station épuration	23/03/2023	15	25 305,62	1 659,00	1 687,00	21 959,62
21562	2025BROSSES01	ORN-ASS-43	Remplacement 2 brosses rotatives STEP	26/05/2025	1	2 538,22	0,00	0,00	2 538,22
			21562 Résultat			35 432,96	3 070,00	2 445,00	29 917,96
2188	201904401	ORN-ASS-44	installation pompe STEP actuelle fact n 19-154919	15/04/2019	1	475,88	475,88	0,00	0,00
			2188 Résultat			475,88	475,88	0,00	0,00
Grand Somme						4 164 483,64	688 994,20	86 318,00	3 389 171,44

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 011-200035863-20260225-DE_2026_52-DE



Annexe 3: Subventions transférées par la commune à la CCRLCM

COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DUREE AMORT.	VALEUR BRUTE	AMORT. au 31/12/2025	VALEUR NETTE
1311	ORN-ASS-1-subv	Réhabilitation réseau ass.	01/01/2021	46	116 093,00 €	10 095,04 €	105 997,96 €
	ORN-ASS-2-subv	Réseau transfert STEP	01/01/2018	46	50 048,00 €	7 616,00 €	42 432,00 €
	ORN-ASS-3-subv	Réseau transfert STEP	01/01/2019	46	33 365,00 €	4 351,98 €	29 013,02 €
	ORN-ASS-4-subv	Réseau transfert STEP	01/01/2021	46	44 443,00 €	3 864,60 €	40 578,40 €
	ORN-ASS-5-subv	Création STEP	01/01/2019	46	118 529,00 €	15 460,32 €	103 068,68 €
	ORN-ASS-6-subv	Création STEP	01/01/2020	46	177 795,00 €	19 325,55 €	158 469,45 €
	ORN-ASS-7-subv	Extension réseau Ass.	01/12/2016	46	16 488,66 €	1 812,91 €	14 675,75 €
		total 1311 :			556 761,66 €	62 526,40 €	494 235,26 €
1313	ORN-ASS-8-subv	Réhabilitation réseau ass.	01/01/2011	46	127 198,00 €	38 712,38 €	88 485,62 €
	ORN-ASS-9-subv	Extension réseau EU-Dpt 1990	01/06/1990	46	12 195,12 €	9 278,85 €	2 916,27 €
	ORN-ASS-10-subv	Extension réseau EU-Dpt 1991	01/06/1991	46	5 487,80 €	4 056,20 €	1 431,60 €
	ORN-ASS-11-subv	Extension réseau EU-Dpt 1992	01/06/1992	46	5 144,82 €	3 690,72 €	1 454,10 €
	ORN-ASS-12-subv	Extension réseau EU-Dpt 1993	01/06/1993	46	6 859,76 €	4 772,16 €	2 087,60 €
	ORN-ASS-13-subv	Réseau transfert STEP-Dpt	01/01/2019	46	63 701,00 €	8 308,80 €	55 392,20 €
	ORN-ASS-14-subv	Réseau transfert STEP-Dpt	01/01/2020	46	18 377,00 €	1 997,50 €	16 379,50 €
	ORN-ASS-15-subv	Réseau transfert STEP-Dpt	01/01/2021	46	24 476,00 €	2 128,36 €	22 347,64 €
	ORN-ASS-16-subv	Création STEP	01/01/2021	46	98 775,00 €	8 589,12 €	90 185,88 €
	ORN-ASS-17-subv	Création STEP-Dpt	01/01/2017	46	1 715,00 €	298,24 €	1 416,76 €
	ORN-ASS-18-subv	Création STEP-Dpt	01/01/2019	46	314 833,00 €	41 065,20 €	273 767,80 €
	ORN-ASS-19-subv	Création STEP-Dpt	01/01/2020	46	210 251,00 €	22 853,35 €	187 397,65 €
	-	total 1313 :			889 013,50 €	145 750,88 €	743 262,62 €

Total : 1 445 775,16 € 208 277,28 € 1 237 497,88 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le



ID : 011-200035863-20260225-DE_2026__52-DE

Annexe 4 : Liste des contrats d'emprunt transférés

Organismes prêteur	Date du contrat	N° de contrat	Montant	Durée	Taux	Index	Échéances 2025 (Mensuelle - Trimestriel - Semestriel - Annuelle)	Capital restant dû au 31/12/2025
Crédit Agricole	01/07/2019	00002917270	145 000,00	25	2,21	Taux Fixe	Trimestriel	114 612,48
Caisse des dépôts	01/05/2016	5136052	195 000,00	35	2,75	Taux Variable (Taux LA+0,75pt)	Trimestriel	142 071,32
Caisse des dépôts	01/07/2020	5262313	870 000,00	40	3,61	Taux Variable (Taux LA+1,21pt)	Trimestriel	832 446,39
Caisse d'épargne	25/12/2019	5439883	145 000,00	25	2,11	Taux Fixe	Trimestriel	115 559,79

Total : 1 204 689,98

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le



ID : 011-200035863-20260225-DE_2026__52-DE

Annexe 5 : Ecritures comptables de la mise à disposition

libellé	REMETTANT			BÉNÉFICIAIRE		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 2111	27 214,02 €	Dt 21711	Ct 1027	27 214,02 €
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 21311	80 716,52 €	Dt 217311	Ct 1027	80 716,52 €
Amortissement du bien	Dt 281311	Ct 2498	40 283,35 €	Dt 1027	Ct 28173	40 283,35 €
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 21531	364 470,42 €	Dt 217532	Ct 1027	364 470,42 €
Amortissement du bien	Dt 281531	Ct 2498	330 330,92 €	Dt 1027	Ct 28175	330 330,92 €
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 21532	3 656 173,84 €	Dt 217532	Ct 1027	3 656 173,84 €
Amortissement du bien	Dt 281532	Ct 2498	398 707,05 €	Dt 1027	Ct 28175	398 707,05 €
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 21562	35 432,96 €	Dt 217562	Ct 1027	35 432,96 €
Amortissement du bien	Dt 281562	Ct 2498	5 515,00 €	Dt 1027	Ct 28175	5 515,00 €
Mise à disposition du bien	Dt 248	Ct 2188	475,88 €	Dt 21788	Ct 1027	475,88 €
Amortissement du bien	Dt 28188	Ct 2498	475,88 €	Dt 1027	Ct 28178	475,88 €
Transfert des subventions	Dt 1311	Ct 2498	556 761,66 €	Dt 1027	Ct 13111	556 761,66 €
Amortissement subventions	Dt 2498	Ct 13911	62 526,40 €	Dt 139111	Ct 1027	62 526,40 €
Transfert des subventions	Dt 1313	Ct 2498	889 013,50 €	Dt 1027	Ct 1313	889 013,50 €
Amortissement subventions	Dt 2498	Ct 13913	145 750,88 €	Dt 13913	Ct 1027	145 750,88 €
Transfert des emprunts	Dt 1641	Ct 2498	1 204 689,98 €	Dt 1027	Ct 1641	1 204 689,98 €

Annexe 6 : Liste des contrats repris par la CCRLCM hors emprunts

Collectivités	Type de budget	Prestataire	Dénomination de l'abonnement	Adresse de l'abonnement	Compte de facturation initial	Référence contrat	R.A.E.
ORNAISONS	ASST	EDF	Station épuration	Route de Bizanet 11200 ORNAISONS	7290982737	2010009256821	24126917470389
	ASST	EDF	PR Rive gauche	Rue de la Fontaine d'Auge 11200 ORNAISONS	7290982737	2010009256821	24125180856703
	ASST	EDF	PR Auberge	Les Auberges 11200 ORNAISONS	7290982737	2010009256821	24125759727908
	ASST	EDF	Station épuration	Roco Blanco-RD224 11200 ORNAISONS	7290982737	2010009256821	50033524629910
	ASST	EDF	PR Impasse des Galets	Impasse des Galets Lot Pompe Rés. Le Clos des Galets 11200 ORNAISONS	7290982737	2010009256821	50026140105326
	ASST	EDF	Pompe de relevage	51 Avenue des Corbières Lot. Les Jardins d'Orphée 11200 ORNAISONS	5990636668	2010009256821	50021653853460
	ASST	EDF	PR Lavoir	6 Rue de la Placette 11200 ORNAISONS	-	2010009256821	24196092551289

- Le contrat d'entretien des réseaux EU avec la société Sarp Some
- Le contrat d'entretien de 6 postes de relèvement (PR) d'eaux usées avec la société Sarp Some



Annexe 7 : liste des dépenses qui doivent faire l'objet d'un reversement de FCTVA à la CCRLCM

- Annexe non complétée, les déclarations sont établies fin du premier trimestre 2026
- La commune se chargera de transmettre le document ultérieurement

Annexe 8 : Etat des restes à réaliser en dépenses et recettes à reprendre par la CCRLCM

BUDGET ANNEXE "EAU ET ASSAINISSEMENT" 2025 - ÉTAT DES RESTES À RÉALISER -

EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Section	Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Op.	Libellé Opération	BP 2025	DM 2025	Budget total 2025	Engagé 2025	Liquidé 2025	Disponible 2025	RAR: 2025
I	D	21	Immobilisations corporelles	21531	Réseaux d'adduction d'eau	42	SCHEMA DIRECTEUR AEP	47 000,00 €	- €	47 000,00 €	25 320,00 €	11 953,00 €	9 727,00 €	25 320,00 €
I	D	21	Immobilisations corporelles	21531	Réseaux d'adduction d'eau	OPNI	Opération non individualisée	- €	- €	- €	1 440,00 €	- €	1 440,00 €	1 440,00 €
I	D	21	Immobilisations corporelles	21532	Réseaux d'assainissement	OPNI	Opération non individualisée	44 747,08 €	- €	44 747,08 €	2 256,92 €	3 640,12 €	38 850,04 €	44 747,08 €
I	D	21	Immobilisations corporelles	21562	Matériel exploitation assainiss.	OPNI	Opération non individualisée	2 600,00 €	- €	2 600,00 €	- €	2 538,21 €	61,78 €	2 600,00 €
											TOTAL RAR	29 016,92 €		

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Section	Sens	Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Opération	Libellé Opération	Budget primitif 2025	Restes à réaliser 2024	Budget total 2025	Engagé 2025	Liquidé 2025	Disponible 2025	RAR: 2025
I	R	10	Dotations, fonds divers et réserves	10222	FCTVA	OPFI	Opération financière	3 800,00 €	- €	3 800,00 €	- €	3 858,32 €	- €	3 800,00 €
I	R	10	Dotations, fonds divers et réserves	1068	Autres réserves	OPFI	Opération financière	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	13	Subventions d'investissement	13111	Agence de l'eau	21	STEP	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	13	Subventions d'investissement	13111	Agence de l'eau	23	canalisation de secours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	13	Subventions d'investissement	13111	Agence de l'eau	28	Assainissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	13	Subventions d'investissement	13111	Agence de l'eau	30	RESEAU DE TRANSFERT	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	13	Subventions d'investissement	13111	Agence de l'eau	42	SCHEMA DIRECTEUR AEP	11 600,00 €	- €	11 600,00 €	11 600,00 €	- €	- €	11 600,00 €
I	R	13	Subventions d'investissement	1313	Départements	21	STEP	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	13	Subventions d'investissement	1313	Départements	23	canalisation de secours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	13	Subventions d'investissement	1313	Départements	28	Assainissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	13	Subventions d'investissement	1313	Départements	30	RESEAU DE TRANSFERT	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	13	Subventions d'investissement	1313	Départements	42	SCHEMA DIRECTEUR AEP	12 390,00 €	- €	12 390,00 €	12 390,00 €	- €	- €	12 390,00 €
I	R	13	Subventions d'investissement	1313	Départements	OPNI	Opération non individualisée	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	16	Emprunts et dettes assimilés	1641	Emprunts en euro	046	REHABILITATION RESEAU EP	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	16	Emprunts et dettes assimilés	1641	Emprunts en euro	21	STEP	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	16	Emprunts et dettes assimilés	1641	Emprunts en euro	23	canalisation de secours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	16	Emprunts et dettes assimilés	1641	Emprunts en euro	25	OAP LE PECH	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	16	Emprunts et dettes assimilés	1641	Emprunts en euro	30	RESEAU DE TRANSFERT	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
I	R	16	Emprunts et dettes assimilés	1641	Emprunts en euro	42	SCHEMA DIRECTEUR AEP	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
											TOTAL RAR	23 990,00 €		

À Ornaisons le 8 décembre 2025

Pour le Maire,
Xavier SOLER
Adjoint Finances et RH



(Handwritten signature)

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 011-200035863-20260225-DE_2026_52-DE

